

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-489 DU 18 OCTOBRE 1999

Chargeant Monsieur **Joseph Sourou ATTIN**,
Ministre des Travaux Publics et des Transports,
de l'intérim de Monsieur **Félix Essou DANSOU**,
Ministre des Mines, de l'Energie et de
l'Hydraulique pour compter du 14 Octobre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU : La loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996.
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement

DECRETE :

Article 1^{er}: Pour compter du 14 Octobre 1999, Monsieur **Joseph Sourou ATTIN**,
Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim du Ministre des
Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de
Monsieur **Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Octobre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG 4 ;
AUTRES MINISTRES 17 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORD 1.4